

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le dix mars, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CAILLAUD Jean, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : MELIS Christian, GERBE Sylvie, FAURE Elyane, GOUMY Pascal, DOMAS Catherine, PRIEUR Patrick, BAUFOND Christian, MANZETTI Odile, REBEIX Pierre, RODRIGO Sylvie et RONTEIX-JANISSON Guy

Absent : DARBEAU Joël

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : FAURE Elyane

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2014

Ordre du jour :

- 1 – Comptes de gestion 2013
- 2 – Comptes administratifs 2013
- 3 – Affectation des résultats 2013
- 4 – Divers

1a – Comptes administratifs 2013

Délibération n° 2014-10

Les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes du service assainissement et du lotissement Plein Sud 2 présentés par Sylvie GERBE sont approuvés à l'unanimité. Ils s'établissent comme suit :

Budget principal

Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice 2012 reporté	167 675.81 €
Recettes de l'exercice 2013	1 146 910.40 €
Soit un total de recettes	1 314 586.21 €
Dépenses de l'exercice 2013	910 343.59 €
Excédent de clôture	404 242.62 €
A affecter à la section d'investissement au BP 2014	297 501.47 €
A affecter en recettes de fonctionnement au BP 2014	106 741.15 €

Section d'investissement

Recettes de l'exercice 2013	582 022.32 €
Dépenses de l'exercice 2013	778 019.74 €
Résultat de l'exercice 2013 (Déficit)	195 997.42 €
Résultat de l'exercice écoulé (2012) - Déficit	68 739.05 €
Soit un résultat de clôture au 31/12/2013 (Déficit) (1)	264 736.47 €
Dépenses engagées non mandatées au 31/12/13 (1)	316 200 €
Recettes prévues restant à percevoir de 2013 (1)	283 545 €
Soit un déficit	297 501.47 €

(1) = Résultats à intégrer au budget primitif 2014.

Observations :

Investissement

- En recettes,, la nouvelle taxe d'aménagement a été mal estimée par les services de la DDT : montant total estimé : 50 000 €, sans fournir le détail par construction et montant perçu : 5 000 €. Une partie de la différence est liée au retard pris pour les encaissements mais on ne sait pas pour quel montant et on ne sait pas si l'estimation était fautive ??
- Le point est fait sur ce qui était prévu en investissement, ce qui a été réalisé et ce qui reste à réaliser en 2014 en dépenses et recettes.

Fonctionnement

- Eau-Gaz-Electricité : diminution de la consommation d'eau liée à la réserve d'eau mise en place pour l'arrosage du stade, diminution globale de la facture d'électricité (résultat de l'extinction de l'éclairage public à minuit malgré l'augmentation du prix de l'électricité), augmentation de la consommation gaz (pour le chauffage de l'essentiel des bâtiments) due à l'hiver 2012-2013 rigoureux.
- Contrats de maintenance : augmentation des dépenses car il y a de plus en plus de contraintes réglementaires pour des vérifications et contrôles dans différents domaines.
- Le poste Entretien de Bâtiments est exceptionnellement élevé en 2013 : réparations suite aux sinistres (essentiellement les vestiaires du stade). En contrepartie, remboursement partiel de l'assurance

- La subvention prévue pour équilibrer le budget assainissement (environ 70 000 €) n'a pas été versée en 2013. La régularisation est à prévoir en 2014.

Budget annexe assainissement

En fonctionnement,

Dépenses : 15 093.35 € et Recettes : 21 148.66 €

Excédent de l'exercice écoulé (2012) : 2 182.51 €

Soit un résultat de clôture au 31/12/2013 (excédent) de 8 237.82 € à affecter en totalité à l'investissement.

En investissement,

Dépenses : 75 827.98 € et Recettes : 103 737.01€

Déficit de l'exercice écoulé (2012) : 80 079.24 €

Soit un résultat à la fin de l'exercice 2013 (déficit) de 52 170.21 €

Dépenses engagées non mandatées au 31/12/2013 : 116 500 €

Recettes restant à percevoir de 2013 : 89 540 €

Soit un déficit total au 31/12/2013 de 79 130.21 €.

Budget annexe Lotissement de La Boule

En fonctionnement : Dépenses : 0 €, Recettes : 342 177.78 € = Excédent : 342 177.78 €

En investissement : Dépenses : 0 et Recettes : 0

Déficit de l'exercice écoulé (2012) : 95 483.08 €

Soit un déficit total au 31/12/2013 de 95 483.08 €

(La vente des terrains viabilisés étant terminée au 31/12/2013, les opérations internes entre budgets seront faites en 2014 pour clôturer le budget annexe du lotissement).

2 – Comptes de gestion 2013 : Budget principal et budgets annexes

Délibération n° 2014-07

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – Affectation des résultats 2013

1°) Budget principal - Délibération n° 2014-08

Le conseil municipal,

Après avoir entendu, ce jour le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs : 167 675.81 €

- au titre de l'exercice arrêté un excédent de 236 566.81 €

Soit un résultat à affecter de 404 242.62 €

Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser fait apparaître un Déficit de 264 736.47 €

Considérant que les restes à réaliser d'investissement en recettes s'élèvent à 283 435 € et en dépenses à 316 200 €

1°) Dit que le besoin de financement est de 297 501.47 €

2°) Décide l'affectation suivante :

- report du déficit d'investissement en dépenses de la section d'investissement : 264 736.47 €
- affectation à la section d'investissement (article 1068) pour 297 501.47 €
- affectation du solde disponible en recettes de fonctionnement pour 106 741.15 €.

2°) Service assainissement - Délibération n° 2014-09

Le conseil municipal,

Après avoir entendu, ce jour le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs : Excédent : 2 182.51 €
- au titre de l'exercice arrêté : Excédent : 6 055.31 €
- Soit un résultat à affecter : 8 237.82 €

Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement, fait apparaître un déficit de 52 170.21 €

Considérant que les restes à réaliser d'investissement en recettes s'élèvent à 89 540 € et en dépenses à 116 500 €

1°) Dit que le besoin de financement est de 79 130.21 €

2°) Décide l'affectation suivante :

- report du déficit d'investissement en dépenses de la section d'investissement : 52 170.21 €
- affectation à la section d'investissement (article 1068) : 8 237.82 €

4 – DIVERS

1°) Achat matériel cuisine du Centre Clémentel

Délibération n° 2014-11

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qui suite à la fermeture de la cuisine du Centre Hospitalier Clémentel, il avait fait savoir à la Direction de Clémentel que la commune serait intéressée par du matériel réformé qui pourrait être utile aux associations envaloises.

On vient de l'informer qu'un lot de matériel (essentiellement 2 tables inox, une éplucheuse à légumes, une trancheuse à jambon) est à vendre pour un montant total de 1 250 €.

La décision étant à prendre rapidement, il a déjà fait savoir que la commune se portait acquéreur et demande au conseil municipal de valider cet achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- est d'accord pour acheter le matériel réformé précité pour la somme de 1 250 €
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014.

2°) Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Délibération n° 2014-12

Monsieur le Maire rappelle la décision prise le 17 février 2014 concernant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et notamment les itinéraires traversant la commune d'Enval.

Les circuits suivants ont été désignés :

- Circuit IPI0054 « Montacliér »
- Circuit ITI 0013 « Tournoël ».

Sur proposition du Conseil Général, il y a lieu de confirmer le maintien du circuit ITI0567 « Les Gorges d'Enval » et la suppression du circuit ITI0375 « Les Vignes de Ronchalon ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord.

3°) Tour de table :

- Mise au point des permanences pour le bureau de vote du 23 mars
- SIARR (Syndicat Assainissement) / Compte-rendu par Pierre REBEIX de la réunion du 3 mars : approbation de l'avenant au contrat d'affermage de 2013 présenté par La Lyonnaise des Eaux concernant le surcoût d'exploitation lié à la prise en charge du collecteur nord syndical. A partir du 01/03/2014, la part du fermier sera de 0,3407/m3, la part syndicale n'a pas augmenté (0,37/m3).
- Transport : une liaison est étudiée entre Riom et le Centre Hospitalier Clémentel dans le cadre du transport à la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.